The Public Interest Lawyering Initiative for West Africa

Contacts de Presse:

Côte d'Ivoire Dr. Michel Yoboué, Groupe de Recherche et de Plaidoyer des Industries Extractives

+225 07 62 35 29 | myoboue@gmail.com

Me. Rashidi Ibitowa, Avocat des Victimes +225 07 78 1983 | <u>irash917@gmail.com</u>

International **Me Jonathan Kaufman**, Advocates for Community Alternatives

+233 55 555 0377 | jonathan@advocatesforalternatives.org

Me Prince Chima Williams, Public Interest Lawyering Initiative for West Africa

+234 802 364 9890 | <u>princewchima@yahoo.co.uk</u>

Côte d'Ivoire : les victimes d'accaparement de terre et de dommages environnementaux portent plainte contre l'Etat de Côte d'Ivoire devant la Cour de Justice de la CEDEAO

SIMLIMI et ABUJA, 29 janvier 2021 – Frustrés par les années des pertes de leur terres, la destruction de leur environnement naturel, et les promesses de réinstallation insatisfaites, les habitants de la Communauté de Similimi dans le nord-est de la Côte d'Ivoire ont porté plainte contre leur gouvernement devant la Cour de justice de la CEDEAO.

Les habitants de Similimi faisaient principalement de la culture d'anacarde et plantaient d'autres arbres fruitiers, des légumineuses et légumes sur des parcelles de terrain avant que la société d'extraction de manganèse Boundoukou Manganèse SA (BMSA), filiale de la société indienne Dharni Sampda, ne commence ses activités dans leur territoire, à quelques mètres des zones habitées. Leurs terres constituant leurs seuls moyens de subsistance, leurs ont été arrachés suite aux activités de la société minière. Leur environnement est perturbé par des fumées de poussières, créant des complications respiratoires, et des terres stériles polluant la qualité de l'eau des rivières, source d'alimentation de la communauté, les rendant impropres à la consommation. Les explosions provoquées par les dynamites utilisées par la compagnie, secouent les habitats et créent des fissures. « Il faisait bon vivre à Similimi, on respirait de l'air pur et buvait une eau claire et saine. Maintenant, tout a été détruit, il ne reste plus rien de Similimi que nous connaissons. Ils ont détruit nos champs, nos lieux d'adoration, pollué nos eaux etc. Cependant, ni le gouvernement, ni la société n'ont pris des mesures concrètes pour pallier nos problèmes. Nous attendons depuis plus de dix ans d'être réinstallés et indemnisés effectivement.», a déclaré Adou Kouamé, chef du village de Similimi.

Les habitants de Similimi ont protesté, avertit la société minière et les autorités gouvernementales ivoiriennes compétentes sur les injustices subies à cause des activités de la compagnie, mais ni

lesdites autorités, ni la société n'ont rien fait pour aider la population. « Nous avons envoyé des correspondances aux autorités pour les alerter du danger environnemental que court les habitants, nous nous sommes plaints des dégâts environnementaux, nous avons demandé mainte fois à être réinstallés ailleurs, mais rien. Nous continuons de subir et souffrir des opérations de BMSA. », a dit Kobenan Kra Michel, plaignant et membre du Comité de Développement Local Minier (CDLM).

Plusieurs délégations gouvernementales avaient visité Similimi et reconnu la gravité des conditions dans lesquelles vivent les habitants. Elles ont même reconnu la nécessité urgente de relocaliser le village « Les délégations qui avaient visité Similimi avaient dit que le village est appelé à disparaitre en cas d'extension des excavations de la mine parce que le village se trouve à l'intérieur du périmètre du permis d'exploitation de la compagnie minière. Elles ont fait des promesses mais aucune n'a été tenue » a déclaré Dr. Michel Yoboué, Directeur exécutif du Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE), ONG de défense des droits des communautés minières ivoiriennes qui accompagne les plaignants.

Les normes internationales et le droit national exigent que le gouvernement ivoirien assure un environnement sain et effectue une réinstallation appropriée pour les populations qui sont affectées par les projets miniers, mais l'Etat a ignoré ces obligations. « Quand leur propre enquête interne a trouvé que BMSA polluait les eaux en 2015, le Ministre des Mines a annulé la décision des autorités du Ministère de l'environnement visant à suspendre les opérations, », a déclaré Me Rashidi Ibitowa, avocat principal des plaignants. Quand le permis d'opération de BMSA s'est expiré en 2018, le gouvernement l'a renouvelé sans consulter les communautés, malgré les plaintes non résolues.

Les terres stériles crées par BMSA qui se déversent dans les eaux que les habitants consomment causent des diarrhées et autres maux de ventre. L'un des plaignants, Kouakou Kouman Kouamé, qui est père d'un enfant de 6 ans du nom de Richard affirme que son fils est décédé suite à des maux de ventre causés par la consommation de l'eau de la rivière : « Mon fils se plaignait de terribles maux de ventre. Je l'ai emmené au centre de santé de Sapli situé à environ 4 kilomètres de Similimi par la piste. Il a rendu l'âme au centre et le médecin qui l'a soigné affirme que les maux de ventre sont causés par la consommation de l'eau impropre de la rivière. Toute ma famille consomme l'eau parce que nous n'avons pas d'autres sources d'eaux à Similimi. », a déclaré M. Kouamé.

La perte de leurs plantations a causé la perte des moyens de subsistance des habitants de Similimi : « En me prenant ma plantation, ma seule source de revenu, la compagnie BMSA a ruiné ma vie et celle de ma famille », affirme en se lamentant Kouassi Abenan Kra Odette, présidente de l'Association des femmes de Similimi. Et de plus, une récente étude indépendante organisée par le GRPIE démontre que la qualité de l'air à Similimi et dans les autres communautés affectées par la mine n'est pas bonne et pourrait provoquer des maladies respiratoires.

Le GRPIE et le Cabinet d'Avocat SCPA les OSCARS en Côte d'Ivoire se sont associés à Advocates for Community Alternatives (ACA) et le réseau Public Interest Lawyering Initiative for West Africa (PILIWA) pour apporter une assistance aux communautés de Similimi. La Cour de Justice de la CEDEAO, basée à Abuja, est compétente à considérer les revendications des droits de l'homme – tels que les droits à la propriété, santé, et environnement sain soulévés dans cette affaire – contre la Côte d'Ivoire et d'autres gouvernements de l'Afrique de l'Ouest.

Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE) est une organisation qui préconise la gestion démocratique, transparente, et responsable des ressources naturelles pour le développement socio-économique durable en Côte d'Ivoire et globalement. En plus de leur travail qui défend directement les droits des communautés affectées par les industries extractives, le GRPIE est un participant clé au niveau des plateformes de la société civile pour le Processus Kimberley, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, et Publiez Ce Que Vous Payez.

Le Public Interest Lawyering Initiative for West Africa (PILIWA) est une initiative de mobilisation menée par les avocats qui vise à transformer le rôle des avocats dans les communautés en Afrique de l'Ouest, à travers la promotion de la pratique du droit d'intérêt public. PILIWA forme les avocats d'intérêt public, les organise en réseau, et les soutient et encourage. PILIWA veut inspirer les avocats dans la sous-région à défendre les droits des communautés marginalisées. Ce communiqué de presse et approuvé et appuyé par les membres du réseau PILIWA qui représentent les organisations et cabinets suivants :

Côte d'Ivoire

- Groupe de recherche et de plaidoyer sur les industries extractives (GRPIE)
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
- Cabinet d'Avocat SCPA les OSCARS Abidjan

Ghana

- Centre for Public Interest Law (CEPIL)
- Legal Resources Centre (LRC)
- Advocates for Community Alternatives (ACA)

Guinea

- Les Mêmes Droits pour Tous (MDT)
- Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE)

Liberia

- Green Advocates International
- Gongloe & Associates

Mali

• Ligue pour la Justice et les Droits de l'Homme (LJDH)

<u>Niger</u>

 Réseau pour la Promotion des Droits Humains et la Bonne Gouvernance

Nigeria

- Chima Williams & Associates
- LawEdge
- Institute for Human Rights and Humanitarian Law (IHRHL)

<u>Senegal</u>

• Welle & Thiakane, Avocats Associés

Sierra Leone

• Network Movement for Justice and Development (NMID)